

Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Band: 4 (1859)
Heft: 19

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.11.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECOMTE, capitaine d'état-major fédéral.

N° 19

Lausanne, 1^{er} Octobre 1859

IV^e Année.

SOMMAIRE. — L'armée suisse et l'esprit militaire (*suite*). — Le camp d'Aarberg. — Bibliographie. — Nouvelles et Chronique. — SUPPLÉMENT. — Campagne d'Italie de 1859 (*suite*).

L'ARMÉE SUISSE ET L'ESPRIT MILITAIRE¹.

(Suite.)

Depuis lors on a introduit les grands rassemblements de troupes (camps fédéraux) qui, sous une bonne direction, seraient la meilleure école de l'état-major, des officiers supérieurs et des troupes, et qui pourraient représenter un progrès satisfaisant dans la voie de la pratique, de la préparation à la guerre. Mais les bons effets des rassemblements de troupes tout aussi bien que les résultats des petites et grandes commissions convoquées à plusieurs reprises ces derniers temps, resteront plus que problématiques *tant que le vicil esprit maintenant suffisamment stigmatisé ne sera pas banni, cet esprit qui vit ou lutine encore de nos jours dans les milices suisses ; tant que l'on poursuivra la malheureuse tendance à vouloir faire la copie en tout cas très défectueuse d'une armée permanente, au lieu de créer une bonne armée de milices, CE QUI POURRAIT BIEN SE FAIRE AVEC LES SOMMES DÉPENSÉES ANNUELLEMENT, une armée qui se distinguerait de toutes les autres armées de l'Europe, parce qu'elle serait unique dans son genre.* Nous n'avons pas besoin d'une armée permanente, car, heureusement, nous ne connaissons pas cette arrière-pensée qui, malgré l'opposition assez stérile dont retentissent les chambres constitutionnelles dans les débats du budget militaire, la fait conserver dans les Etats monarchiques et qui la conservera tant qu'il y aura des monarchies. Et c'est absurde de vouloir rivaliser de belle tenue et de vernis militaire avec les armées permanentes, le temps mis à notre disposition pour nous préparer à la guerre étant si bref qu'il ne nous reste aucune minute pour faire aux armées permanentes une concurrence avec tant soit peu de succès en cette matière. Ainsi donc, comme la forme de notre gouvernement, que le but de toute notre armée et que notre organisation mise en pratique depuis huit ans, avec les cours abrégés se succédant régulièrement, nous a dirigés dans la bonne voie, pour-

¹ Voir notre n° 18, du 16 septembre 1859.